

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 42/004/2008 – ÉFAI

22 avril 2008

Informations complémentaires sur l'AU 46/08 (EUR 42/001/2008, 21 février 2008) et sa mise à jour (EUR 42/003/2008, 11 avril 2008) Expulsion / Torture

SUÈDE / ÉRYTHRÉE

Jamil Mohammad Burhan (h), 24 ans

Comme on le craignait, le 15 avril, les autorités suédoises ont renvoyé Jamil Burhan de force en Érythrée, en dépit des protestations d'Amnesty International et du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), entre autres.

Selon ses avocats, Jamil Burhan est né en Arabie saoudite de parents érythréens. Il a grandi dans ce pays, où sa famille vit encore. Il est arrivé en Suède en août 2002 et a déposé une demande d'asile qui a été rejetée le 23 décembre 2003. Jamil Burhan a fait appel de cette décision mais a été débouté le 27 octobre 2004, au motif que, étant donné qu'il avait indiqué ne jamais être allé en Érythrée, il ne présenterait aucun intérêt pour les autorités de ce pays et ne serait donc pas en danger.

Amnesty International s'efforce de savoir ce qui est arrivé à Jamil Burhan à son arrivée en Érythrée et continuera de surveiller sa situation aussi longtemps que possible.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.